

4^{ème} ORIENTATION : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE

Notre ville, confrontée à d'importants enjeux sociaux et donc soucieuse de renforcer la cohésion citoyenne, sera d'abord un espace privilégié de proximité et d'exercice de la démocratie locale.

Il s'agit alors d'entreprendre, face aux défis qui s'imposent à nous tous, une véritable démarche de reconquête républicaine, passant, à la fois, par :

- une meilleure prise en charge de nos concitoyens les plus fragiles,
- **la déclinaison, au sein de nos quartiers, d'un programme d'intervention orienté autour de la consolidation du « socle républicain »,**
- un accès amélioré à la prévention, à la santé et aux soins ainsi que par une action volontariste en faveur des personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLES

Subvention de la ville au CCAS : 2 000 000 euros.

8 Maisons de quartier.

7 Espaces jeunesse.

Montant subvention contrat de ville : 200 000 euros/an.

Un centre de santé municipal et ouverture prochaine d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

NOTRE AMBITION

Améliorer l'accès aux services publics et faire de la proximité la valeur cardinale de notre démocratie locale, en réponse aux besoins du quotidien de tous nos concitoyens.

Développer, grâce à la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, l'apprentissage d'une citoyenneté responsable et des principes de la République ainsi que de ses grands symboles et de ses lieux d'expression.

Favoriser la « co-construction » avec les jeunes et leurs familles, d'une citoyenneté républicaine fondée sur le respect de chacun et le soutien apporté à autrui.

Lutter contre les inégalités entre les garçons et les filles, notamment au sein de notre jeunesse, en favorisant un égal accès aux structures de proximité, aux espaces de rencontre et à toutes les activités éducatives favorisant l'épanouissement individuel et collectif.

Reconnaître et valoriser le mérite, en accompagnant les jeunes et tous nos concitoyens, qui par leur investissement, leurs efforts personnels et leur engagement au service de la collectivité, contribuent à la consolidation du bien commun.

Organiser un maillage territorial en matière d'accès aux soins de premier recours en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé et un exercice pluridisciplinaire de la médecine dans les secteurs urbains en voie de désertification médicale.

NOS PRIORITES

Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale

La Ville de Perpignan évolue ainsi que les besoins des Perpignanais, au regard des changements dans les modes de consommation ou dans l'organisation de flux de déplacements dans la cité.

Afin de répondre à ces enjeux, le plan de mandat réaffirme la volonté municipale de rapprocher les services publics municipaux du lieu d'habitation de nos concitoyens, notamment au travers de l'implantation des Mairies de quartier.

A ce titre et en fonction des attentes exprimées, sera établi un schéma directeur des lieux de proximité à consolider à l'échelle de la ville.

L'enjeu est bien de faciliter les démarches administratives des Perpignanais, de garantir, grâce aux services dévolus à nos Mairies de quartier, un lien de grande proximité avec tous les habitants et de répondre, dans les meilleures conditions, aux doléances légitimes de nos concitoyens.

Nos Mairies de quartier constituent, bien au-delà des services rendus à la population, un véritable point d'entrée dans nos quartiers, au carrefour des initiatives émanant, tant des commerçants, soucieux d'animer la vie commerciale locale, que des associations et des citoyens, désireux d'être associés à l'élaboration des transformations urbaines intéressant leur vie quotidienne.

Proximité renvoie ici à l'exercice même de la démocratie locale.

Sans remettre naturellement en cause les fondements incontournables de la démocratie représentative et par là-même la légitimité démocratique des élus, **il conviendra d'inventer de nouveaux espaces de « respiration démocratique ».**

Durant toute la durée du mandat, les Perpignanais auront la possibilité de s'exprimer et d'apporter leur concours à la définition des projets municipaux, que ce soit au travers :

- d'ateliers « participatifs », en lien avec l'animation du volet social du NPNRU et les démarches de réhabilitation de l'habitat,
- de l'installation d'instances de débat et d'échanges qui associent institutions, associations, acteurs locaux et citoyens...,
- du développement, en cohérence avec le projet de « ville intelligente » de *l'e-démocratie* et des outils digitaux, dans le but de toucher tous les publics, en appui à l'organisation de réunions publiques de quartier.

Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté

Notre ville témoigne de son souci d'améliorer la prise en charge des personnes les plus en difficulté et des publics dits « invisibles » et ce, indépendamment des générations : de la Petite enfance à nos aînés, en passant par notre jeunesse...

Chaque génération doit en effet pouvoir s'épanouir dans notre ville, en organisant les services en fonction des besoins à couvrir.

En clair, garantir le bien grandir et le bien vieillir, en permettant à tout à chacun de s'insérer professionnellement, de se cultiver, de pratiquer le sport de son choix et de se divertir.

Il s'agit tout à la fois :

- d'offrir à chaque enfant des conditions d'apprentissage optimales,
- de permettre à chacun de nos jeunes de bénéficier d'un véritable parcours pédagogique, d'une formation et d'un accompagnement à la recherche d'emploi, en cas de sortie précoce du système scolaire,
- d'adapter nos espaces publics aux conditions de vie des personnes âgées ou à mobilité réduite, en repensant les infrastructures, la voirie et le mobilier urbain.

Concernant, plus spécifiquement, nos seniors, ceux-ci devront se voir proposer des solutions d'habitat, en adéquation avec leurs besoins :

- au sein de structures spécialisées que nous souhaitons ouvertes sur la ville et la vie sociale,
- ou dans des logements sécurisés et accessibles permettant une meilleure insertion des bénéficiaires.

Il sera aussi opportun d'envisager l'implantation **de résidences intergénérationnelles**, dotées d'équipements publics de qualité et dans laquelle différents publics pourraient se côtoyer.

Au-delà de l'implication de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le portage des repas à domicile à destination des aînés et l'organisation du plan « anti-canicule », il convient d'opérer un repérage plus systématique des situations d'isolement et de grande pauvreté.

Face à cet enjeu majeur, l'action publique municipale, à travers les Maisons de quartier, les Espaces jeunesse et l'intervention des médiateurs, et en partenariat avec les institutions compétentes et les associations oeuvrant dans le champ social, humanitaire et caritatif, apportera sa contribution dans la lutte contre les discriminations sociales, en facilitant l'accès aux droits des personnes les plus démunies.

Sont également mises en œuvre des mesures spécifiques en faveur de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, tant physiques que psychologiques, ainsi que des personnes porteuses d'un handicap.

Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »

Si l'Etat doit pleinement assumer son rôle dans le rétablissement, plus que nécessaire, de l'autorité, les Maires ont aussi le devoir d'agir, en utilisant tous les outils disponibles pour faire respecter les principes du « socle républicain », à savoir :

- la promotion de la laïcité, fondement de notre République,
- la maîtrise de la langue française, alliée à un effort porté sur l'apprentissage du roman national,
- un travail sur le vocabulaire, la mémoire et sur des notions d'instruction civique,
- la lutte contre l'islamisme radical et les démarches prosélytes,
- l'interdépendance des droits et des devoirs des citoyens,
- le soutien apporté aux personnes les plus vulnérables.

Autant de principes structurants, intégrés aux objectifs du contrat de ville, outil partenarial conduit en faveur des neufs quartiers prioritaires de notre ville.

Accès à la culture, prévention des addictions, lutte contre la fracture numérique, notamment chez les publics seniors, parentalité, participation citoyenne... : tels sont les axes forts de ce dispositif contractuel, s'appuyant lui-même sur les projets sociaux des Maisons de quartier, les animations éducatives de nos « espaces adolescence jeunesse » et sur la mobilisation d'un important réseau d'acteurs.

Au total, une démarche ambitieuse et globale qui prend en compte l'ensemble des ressources et des difficultés rencontrées par nos concitoyens.

En lien avec ces actions, un service de médiation urbaine, entièrement repensé, favorise, par ses interventions, le lien social, aide aux règlements des conflits de la vie quotidienne et accompagne les initiatives des Conseils Citoyens.

Le dispositif national, « bataillons de la prévention » viendra renforcer cette action, en vue d'améliorer les relations des habitants avec l'ensemble des services publics.

Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

Si la santé demeure une compétence d'Etat que celui-ci se doit d'assumer, notre Ville a pleinement conscience des enjeux que représentent l'accès à la prévention et aux soins, concernant chacun de nos concitoyens, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Il s'agira en priorité :

- de créer les conditions, grâce à la mobilisation des professionnels et des acteurs, d'un environnement propice à la préservation de la santé à l'échelle de notre ville,
- de conduire, au travers des objectifs poursuivis dans le cadre du **Contrat Local de Santé**, un programme d'actions de prévention tant en direction des jeunes que de nos aînés.

En déclinaison de ces priorités, 4 axes de travail seront privilégiés :

- **la réalisation d'aménagements urbains prenant en compte les impacts sur la santé**, que ce soit au travers de la création d'espaces verts et de nature, de voies piétonnes et de la promotion de pratiques vertueuses, dans le domaine du désherbage sans pesticide ou par le biais de démarche de sensibilisation à la santé environnementale dans nos crèches et nos écoles,
- **la lutte contre l'habitat indigne**, par l'application de la réglementation en matière d'insalubrité et d'hygiène ainsi que par la mise en œuvre du dispositif « Permis de louer » destiné à garantir la mise en location de logements décentes,
- **la prévention des risques sanitaires dans le bâti** par le dépistage du plomb et de l'amiante et des nuisances sonores de toute nature,
- **un accès renforcé aux soins de premier recours** en assurant une offre homogène, par l'intermédiaire de l'actuel centre municipal de santé et du soutien apporté à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires, notamment dans le centre ancien, afin de prévenir plus efficacement la désertification médicale.

S'ajoutent à ces axes, l'attention toute particulière qui est accordée :

- à nos concitoyens en difficulté, en s'appuyant sur les structures de quartier, les associations, les médiateurs et les réseaux de professionnels médico-sociaux, à même d'orienter ces publics défavorisés vers des lieux ressources adaptés et de mener des campagnes de prévention des addictions et des conduites à risque,

- aux problématiques de santé mentale au sein de l'instance partenariale du Conseil Local de Santé Mentale,
- à la promotion, à destination des plus jeunes enfants, d'une alimentation saine et équilibrée ainsi que de l'activité physique afin de lutter contre l'obésité,
- à l'accompagnement, en lien avec le CCAS, de nos aînés les plus fragiles dans le but de garantir un environnement favorable à la santé.

Prenant en compte toutes les formes de handicap, notre Ville s'engage à développer une politique en faveur de l'accessibilité afin de garantir l'autonomie de nos concitoyens à mobilité réduite.

4 objectifs sont poursuivis en ce domaine :

- renforcer, en concertation avec les associations, l'accessibilité, que ce soit dans le domaine du cadre bâti, de la voirie et des transports, dans une logique de « chaîne » des déplacements ,
- faciliter la participation de tous à la vie de la cité, en permettant une meilleure intégration des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques au sein des établissements scolaires ou pendant le temps péri et extra-scolaire et renforcer l'accès aux pratiques sportives et culturelles, avec le soutien des clubs et des associations,
- développer de nouveaux partenariats dans le cadre du Contrat Local Santé et de la commission communale d'accessibilité et sensibiliser le grand public, à travers la Semaine du handicap ainsi que par la création d'un « café joyeux », en vue de favoriser l'inclusion des personnes concernées,
- s'engager en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services de la Ville, en favorisant leur insertion professionnelle et un maintien dans l'emploi.

ET EGALEMENT :

Renforcer les liens avec le tissu associatif au sein de tous nos quartiers et, dans un souci d'échanges, accompagner celui-ci grâce à l'appui de nos services « ressources ».

En lien avec les associations et les bénévoles, coordonner la lutte contre toutes les formes de maltraitance animale et les abandons anonymes de nos animaux de compagnie et conduire des campagnes de stérilisation, notamment pour les chats errants.